



1188215601

Concours / Examen : INGÉNIEUR
Session : 2023 Voie : EXTERNE
Spécialité : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en **MAJUSCULES** (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, **ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif** sur la copie
- / **Numéroter chaque page** (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à **encre foncée** (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre **aucun brouillon**

Commune d'Ingerville

Le 21 juin 2023

Direction des Systèmes

Numériques (DSN)

Note à l'attention du Directeur
des Systèmes Numériques

Objet : des enjeux du numérique responsable pour la collectivité

Références :

- x RGPD : Règlement général sur la protection des données - avril 2016
- x Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 relative à l'économie d'énergie et à l'empreinte Environnementale du Numérique en France ("Loi REEN")
- x Décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 5000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 5000 habitants
- x RGS : Répertoire général de sécurité
- x RGAA : Répertoire général d'amélioration de l'accessibilité

- x RGI : Référentiel général d'interopérabilité
- x REESN : Référentiel d'écoc conception de service numérique

Le numérique s'est imposé comme un outil incontournable de la vie quotidienne. Les besoins d'échanges numériques se sont multipliés, accompagnés d'une utilisation intensive des équipements. Cette situation a fait naître de nombreux défis pour les collectivités. D'une part, il s'agit d'un enjeu d'égalité d'accès aux services numériques. D'autre part, il s'agit d'un enjeu environnemental relatif à la production des équipements. Enfin, il s'agit d'un enjeu éthique concernant l'utilisation des données personnelles. Ces problématiques ont fait naître le besoin de développer des stratégies numérique responsable au sein des collectivités qui ont un rôle central à jouer.

A ce titre, il conviendra dans un premier temps de définir les enjeux du numérique responsable et les contours réglementaires associés (I). Dans un second temps, il conviendra de présenter les différents leviers à disposition des collectivités et des exemples d'initiatives concrètes mise en œuvre.

Cette note comportera également des propositions opérationnelles afin d'appliquer une stratégie numérique responsable prioritairement sur les services à la population d'Ingeville.

I) des enjeux du numérique responsable et le cadre réglementaire associé

Le développement du numérique a permis de répondre à des besoins, en particulier pendant la crise sanitaire, et en même temps posé de nombreux défis pour les collectivités (A). Face à ces enjeux, un cadre réglementaire a émergé, autour de lois et décrets ainsi que divers référentiels (B).

A) Les enjeux du numérique responsable

Le numérique responsable vise à répondre dans un premier temps à un défi d'inclusion. En effet, environ 13 millions, soit près de 25% de la population française sont mal ou pas du tout connectés. D'autres français font par ailleurs face à un problème d'accessibilité aux services numériques en raison de handicaps. L'égalité d'accès aux services numériques est donc un enjeu social fort pour les collectivités. En outre, il est désormais reconnu que le numérique est à l'origine de 2,5% des émissions de gaz à effet de serre en France. Le principal impact repose sur la fabrication des équipements numériques, qui représentent 70 à 80% de l'empreinte environnementale. Cet impact est donc significatif dans un contexte global de changement climatique sans précédent.

Enfin, l'accumulation de données personnelles a fait naître des enjeux forts de protection au fil des différentes affaires et révélations ces dernières années. Là encore, les collectivités ont un rôle central à jouer pour garantir aux usagers la protection nécessaire de leurs données.

B) Le cadre réglementaire associé au numérique responsable

Pour faire face aux enjeux associés au développement d'un numérique responsable, des lois et référentiels ont émergé. Au niveau européen, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a permis de définir le cadre de traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne pour les organismes public ou privé (effectif en mai 2018).

Plus récemment, la loi visant à réduire l'empreinte

environnementale du numérique (loi REEN) a été publiée le 15 novembre 2021 avec un décret d'application le 25 juillet 2022. Cette loi implique deux jalons pour les communes de plus de 5000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 5000 habitants. D'ici au 1er janvier 2023, les collectivités doivent se doter d'un programme de travail avec un état des lieux de l'existant en terme d'acteurs et de mesures. D'ici au 1er janvier 2025, les collectivités doivent définir une stratégie numérique responsable qui indique les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale et les mesures mises en place pour les atteindre. Enfin, différents référentiels nationaux ont émergé : le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour faciliter l'accès aux services numériques aux personnes présentant un handicap, le référentiel général de santé (RGS) concernant la santé des services numériques ainsi que le référentiel d'écoc conception de service numérique (RGESN) complètent le dispositif s'appliquant aux collectivités, avec deux jalons majeurs concernant l'application du RGAA : disposer d'une stratégie pluriannuelle d'accessibilité le 23 septembre 2020 pour les sites internet, puis le 23 juin 2021 pour les applicatifs métier.

Face aux enjeux associés au numérique responsable, et compte tenu du contexte réglementaire, les collectivités disposent de différents leviers à la fois internes (conduite des projets, gestion des équipements...) ou externes (sensibilisation des acteurs...). Des premières initiatives ont d'ailleurs émergé dans les collectivités.

II) les leviers à disposition des collectivités pour développer leur stratégie de numérique responsable et des premiers retours d'expérience.

Les collectivités disposent de différents leviers pour mettre en œuvre leur stratégie de numérique responsable, en lien avec leurs projets ou en lien avec les différents acteurs du territoire (A). Des exemples d'initiatives émergent par ailleurs (B).



1188215601

Concours / Examen : INGÉNIEUR
Session : 2023 Voie : EXTERNE
Spécialité : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en **MAJUSCULES** (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, **ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif** sur la copie

/ **Numéroter chaque page** (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à **encre foncée** (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre **aucun brouillon**

A) Les leviers à disposition des collectivités pour développer leur
stratégie numérique responsable

La stratégie numérique responsable des collectivités peut se décliner via différents objectifs. D'une part, la commande publique doit intégrer une démarche de recyclage, de réparation et de lutte contre l'obsolescence. Par ailleurs, il est possible d'agir sur le cycle de vie des matériels informatiques avec une gestion durable et de proximité.

Au niveau des projets numériques, il convient d'inclure des exigences concernant l'accessibilité dans la rédaction de marchés, en incluant un poids de 40% à ce critère dans la grille d'analyse. Il convient également d'adopter une démarche d'écoconception des services, par exemple en s'appuyant sur une approche de design de type UX.

Enfin, les collectivités peuvent agir en menant des actions de sensibilisation au numérique responsable et des actions de mise en œuvre d'une démarche de territoire connecté et durable. Cela s'accompagne également d'actions visant à renforcer la cohésion numérique dans le territoire et l'inclusion.



B) Des exemples de mises en œuvre dans les collectivités

Concernant les enjeux d'écoconception, la ville de Nîmègue a développé un site internet éco-conçu, sur l'exemple des étapes de développement d'un produit a été de ne retenir que l'indispensable, en limitant par exemple l'utilisation des images.

De son côté, la ville de Nîmègue a mis en œuvre un projet numérique au service de numérique responsable en déployant une télégestion de l'énergie de son complexe sportif. Ce projet a permis de réduire de 25% la consommation en gaz.

Enfin, il convient de noter la mise en œuvre d'actions de sensibilisation par plusieurs dizaines de collectivités autour de la plateforme Pix en lien avec la Banque des Territoires. Un socle de compétences numérique a été développé, incluant notamment au volet Culture numérique.

En conclusion, la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable s'apparente comme une démarche transversale aux collectivités pour répondre aux enjeux d'accessibilité et d'inclusion, de gestion des équipements et de gestion responsable des données. Sa mise en œuvre repose sur des leviers internes relatifs à la commande publique ou à la conduite de projets éco-conçus. Il s'agit également d'agir sur des leviers externes de sensibilisation et d'inclusion. La prise en compte des contraintes réglementaires est clé, compte-tenu notamment des enjeux de délais forts apportés notamment par la loi REEN et son décret. Des exemples d'initiatives commencent à émerger et dont les collectivités peuvent s'inspirer pour accélérer cette démarche.

Objet : Propositions opérationnelles pour la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable.

Vous m'avez demandé des propositions opérationnelles concernant la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable dans la commune d'Insérville. En effet, le développement du numérique, en particulier ces dernières années, a fait naître différents enjeux. D'une part sociaux, afin de garantir un accès équitable aux services publics, dans une logique d'accessibilité et d'inclusion. D'autre part environnementaux, en lien avec les équipements, alors que la protection de l'environnement est une priorité pour une majorité de la population. Enfin, d'un point de vue éthique, en s'assurant que les données personnelles sont protégées.

A ce titre, je vous propose dans un premier temps de conduire un bilan de l'existant concernant le numérique responsable dans la collectivité et de mettre en place une gouvernance et une approche en mode projet (I). Dans un second temps, je vous propose de définir la stratégie numérique responsable de la collectivité avec sa feuille de route et de la faire voter, et de mettre en œuvre des actions à trois niveaux : le cycle de vie des services numériques, la mobilisation des acteurs et enfin d'élargir la démarche. In fine, un bilan du projet sera effectué (II).

I) Faire un bilan de l'existant et structurer une démarche projet

Afin de définir une stratégie numérique responsable, il convient dans un premier temps d'obtenir le point de départ de la collectivité (A) et de s'organiser en mode projet pour accompagner la démarche (B).

A) Un nécessaire bilan de l'existant

En lien avec la loi EEN, je vous propose d'effectuer un bilan de l'existant avec une mesure de l'empreinte environnementale des services numériques de la collectivité. Cette analyse de l'existant se concentrera sur le volet équipements qui correspond à la majeure partie de l'impact. Il sera possible de faire appel à une expertise externe pour dresser ce bilan sur les équipements agents et les infrastructures informatiques (serveurs, centres de données).

De plus, ce bilan de l'existant devra recenser les projets existants dans la Direction des Systèmes Numériques, par exemple en lien avec la gestion du matériel.

Il s'agira également d'identifier dans quelle mesure les contraintes d'accessibilité et de protection des données sont prises en compte dans les projets.

Enfin, une évaluation de la maturité des agents concernant le numérique responsable pourra être effectuée pour identifier les axes de travail.

B) Mise en place d'une gouvernance transversale en mode projet.

Je vous propose d'organiser la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable en mode projet. En tant que responsable de la cellule innovation, je jouerai le rôle de Chef de projet de cette initiative. Celle-ci devra s'appuyer sur une gouvernance à deux niveaux : stratégique via des Comités de pilotage (COPIL) et opérationnelle via des Comités techniques (COTECH).

Les COPIL devront se réunir une fois par trimestre afin de valider les arbitrages, orientations du projet et moyens humains et financiers associés. S'agissant d'un sujet transversal en lien avec les différentes politiques publiques de la collectivité, devront être présents élus, Directeur Général des Services et Directeur des Systèmes Numériques (DSN) afin d'avoir une vision pluridisciplinaire.

Les COTECH devront plutôt intervenir sur une fréquence mensuelle pour effectuer un suivi opérationnel des initiatives, identifier des points d'arbitrages à traiter en COPIL et faire un suivi détaillé des délais et budgets. Il devra être composé du Directeur des Systèmes Numériques (DSN), d'un représentant des achats et de la finance, d'experts techniques, du responsable du service équipement et de relais dans les différents services de la démarche.



1188215601

Concours / Examen : INGÉNIEUR
Session : 2023 Voie : EXTERNE
Spécialité : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en **MAJUSCULES** (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, **ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif** sur la copie

/ **Numéroter chaque page** (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à **encre foncée** (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre **aucun brouillon**

Une fois un bilan de l'existant effectué ainsi que la gouvernance mise en place et les acteurs mobilisés, il conviendra de définir la stratégie numérique responsable et de la faire voter, puis de la mettre en œuvre et de dresser un bilan du projet.

II) Définition et mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable, en lien avec les politiques publiques existantes.

la définition et le vote de la stratégie numérique responsable (A) est le pré-requis à la mise en œuvre d'actions concrètes (B). Un bilan et retour d'expérience clôtureront le projet (C).



NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

A) Définition et vote de la stratégie numérique responsable

A partir du bilan de l'existant et des différentes politiques publiques, il conviendra de définir les priorités pour la collectivité avec des objectifs mesurables. Ces objectifs seront alors déclinés en feuilles de routes et portefeuilles de projets, en y intégrant les initiatives déjà en cours. L'ensemble de ces éléments devront faire l'objet d'une délibération et d'un vote pour valider les priorités et les moyens (notamment financiers) associés.

B) Mise en œuvre de la feuille de route numérique responsable

Je vous propose de structurer la feuille de route autour de trois axes : agir sur le cycle de vie des services numériques, animer la démarche numérique responsable et communiquer, et enfin élargir les initiatives notamment avec les acteurs externes du territoire.

Concernant la gestion du cycle de vie des services numériques, il conviendra sur le volet équipement d'appliquer la loi ADEE en imposant 20% de matériel reconditionné dans les achats et d'étendre la durée de vie de matériels existants, en particulier concernant les terminaux. Pour l'infrastructures, il s'agira d'optimiser leur utilisation (volume de stockage et sauvegarde) et leur hébergement, notamment en privilégiant des centres de données efficients énergétiquement. Le matériel en fin de vie devra faire l'objet de plans de réutilisation. Sur le volet applicatif, il conviendra de s'assurer que l'ensemble des projets embaissent des contraintes d'accessibilité, qu'ils adoptent une démarche d'éco-conception (approche frugale) et que les services sont mutualisés autant que possible. Le processus projet devra également prévoir le décommissionnement des environnements techniques existants.

Concernant l'animation de la démarche, il conviendra de former et sensibiliser les agents aux enjeux de numérique responsable. Des modules de formation, par exemple en s'appuyant sur le plateau national Pix, pourront être réalisés, en y intégrant les différents enjeux. Ces formations pourront être réalisées en lien avec d'autres enjeux de sensibilisation, notamment le volet cybersécurité. Une communication de la collectivité reprenant la feuille de route numérique responsable devra être réalisée en continu, au niveau des élus et de la Direction générale des services.

Enfin, il s'agira aussi d'élargir la démarche aux autres acteurs du territoire. Les marchés devront intégrer des clauses concernant l'accessibilité (RGAA) et la sécurité des données et des services (RGPD et RES). Des écoles pourront également être sensibilisées et les subventions conditionnées au respect de principes en lien avec la stratégie numérique responsable de la collectivité. Par ailleurs, une participation à des projets numériques au service du numérique responsable ("IT for green") pourra être envisagée : portail de suivi des consommations, mesure de la consommation énergétique des bâtiments... Enfin, la mise en place de "Correspondants numériques" pourra être réalisée pour répondre aux enjeux d'inclusion sur le territoire.

C) Suivi de la démarche et bilan

Pendant sa mise œuvre, les progrès de la feuille de route numérique responsable devront être mesurés. Des bilans intermédiaires devront être publiés à une fréquence annuelle, en lien avec la loi REEN. Ces mesures devront être largement communiquées aux acteurs internes (agents) et externes (usagers). Ces bilans pourront également être l'occasion d'ajuster les priorités le cas échéant.

Enfin, à l'issue de la réalisation de la feuille de route, il conviendra de dresser un bilan du projet et d'en tirer les enseignements pour la collectivité.

En conclusion, la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable vise à adresser avec le juste équilibre les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques qui ont émergé avec la croissance des services et équipements numériques. Cette stratégie est très transversale et doit impérativement s'articuler en lien avec les autres politiques publiques. Une mise en œuvre en mode projet est nécessaire, en agissant sur des leviers internes et externes à la collectivité. Pour la Direction des Systèmes Numériques (DSN), il s'agit d'une opportunité de donner de la cohérence à ses feuilles de routes concernant les équipements, l'accessibilité des services ou encore la protection des données.